



POLITIQUE DE FILTRAGE DES BÉNÉVOLES

CE DOCUMENT EST UN OUTIL DE RÉFÉRENCE MIS À LA DISPOSITION DES RÉGIONS, ASSOCIATIONS, LIGUES, ETC. ÉTANT MEMBRE DE SOFTBALL QUÉBEC. IL EST FAIT À TITRE INFORMATIF ET EN AUCUN TEMPS LA FÉDÉRATION SE TIENT RESPONSABLE DE L'APPLICATION OU NON DE CETTE POLITIQUE PAR SES MEMBRES MAIS SUGGÈRE FORTEMENT SON UTILISATION.

OBJECTIFS :

- Doter les administrateurs d'associations d'une politique pour assurer l'intégrité des bénévoles et des entraîneurs ;
- Créer un environnement sécuritaire et dissuasif des agresseurs ;
- Créer un lieu de confiance absolu auprès des parents par des mesures préventives ;
- Adhésion des entraîneurs aux objectifs et politiques sereinement, tout en étant à l'abri d'accusation sans fondement.

MISE EN PLACE DE LA POLITIQUE :

1. Élaboration dans chaque association d'une résolution adoptée en conseil d'administration visant à adopter une politique de filtrage des bénévoles (voir Annexe 1).
2. Diffusion de cette politique dans la collectivité et auprès des bénévoles oeuvrant au sein de l'association.

L'organisme devrait expliquer à chaque candidat sa politique en matière de filtrage des bénévoles que ce soit lors d'une rencontre ou tout simplement lors de la remise du texte de la politique.

3. Mise en place de procédures de recrutement et d'engagement du bénévole.

Il s'agit probablement du volet d'intervention sur lequel repose la plus grande responsabilité de l'organisme. En effet, l'organisme sportif a la responsabilité de prendre les moyens pour s'assurer de l'intégrité de ses bénévoles et de ses entraîneurs. L'association qui souscrit à la politique de filtrage des bénévoles, diminue les risques à des poursuites et contribue à créer un contexte dissuasif à des agresseurs éventuels.

A. LA FICHE D'IDENTIFICATION DU CANDIDAT

But : Cette fiche permet à l'organisme de recueillir des renseignements et des références sur l'expérience de l'entraîneur, ses besoins de formation et ses antécédents dans d'autres sports ou d'autres organismes. Il est à noter que des déménagements fréquents devraient attirer l'attention de l'organisme.

Qui : Tous les entraîneurs, les assistants-entraîneurs et autres personnes oeuvrant directement auprès des jeunes et tout candidat qui se voit confier des responsabilités financières.

Fiche : Voir exemple – annexe 2.

B. L'ENGAGEMENT

But : Le candidat s'engage à respecter un code d'éthique. Il s'agit d'une excellente façon d'amener le candidat à réfléchir sur son engagement (signature requise), son influence sur les enfants et sur les différentes tâches qui l'attendent.

Code d'éthique : Voir la charte de l'esprit sportif (annexe 3) et le code d'éthique de l'entraîneur (annexe 4).

C. L'ENQUÊTE SOCIALE

But : Vérifications effectuées par l'organisme afin de s'assurer des bonnes mœurs et de la réputation d'un candidat.

Quand : À l'embauche, à l'aide de la fiche d'identification du candidat. Le responsable qui vérifie les références d'un candidat doit s'identifier clairement et expliquer son rôle en relation avec la politique de l'organisme. Cette étape est très importante, car elle permet de démontrer que tout a été fait pour s'assurer de la qualité du candidat.

Il est recommandé de demander des références à au moins deux personnes, soit l'employeur actuel ou un responsable d'organisme auquel le candidat a déjà appartenu.

D. LA VÉRIFICATION PAR ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Formulaire, générique des instances policières, qui doit être complété par le candidat.

RÉSOLUTION

Attendu que nos membres sont susceptibles d'être l'objet d'exploitation ou d'abus physiques ou moraux (notamment des personnes mineures, âgées, handicapées, etc) ;

Attendu que certains de nos membres sont des personnes vulnérables face aux personnes en autorité ;

Attendu qu'il est primordial de filtrer les bénévoles qui oeuvrent au sein de notre organisme.

Attendu qu'il est dans l'intérêt de notre organisme et de celui de nos membres que l'on effectue des vérifications visant à évaluer la candidature d'un bénévole ou d'un employé rémunéré qui pourrait constituer un risque compte tenu des comportements ou des infractions commises dans le passé et incompatibles avec l'emploi postulé ou avec l'offre de service ;

Attendu que le filtrage des bénévoles et des employés s'avère essentiel ;

Il est résolu :

1. Que (nom de l'organisme) ratifie l'entente intervenue entre celle-ci et (service de police) ;
2. Que la collecte, la détention, l'utilisation, l'accès aux renseignements utiles doivent se faire tel que le prévoit la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (L.R.Q., c. p- 39,1) et la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2,1) ;
3. Que le motif de refus invoqué soit notifié par écrit à la personne concernée ;
4. Que le motif de refus soit en relation avec l'offre de service ;
5. Que cette personne ait la chance d'être entendue par le conseil d'administration si tel est son désir.

Softball Québec

FICHE D'IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Association : _____

Définition : Candidat = bénévole ou employé rémunéré : personne occupant un poste de confiance (entraîneur, assistant entraîneur et autres) oeuvrant directement auprès des personnes vulnérables, les jeunes.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse actuelle : _____
no. _____ rue _____ app. _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphones : résidence () _____ bureau () _____

Nombre d'années à cette adresse : _____

Date de naissance : _____ / _____ / _____
jour mois année

Adresse précédente : _____
no. _____ rue _____ app. _____

Ville : _____ Code postal : _____

Nombre d'années à cette adresse : _____

Donner une adresse supplémentaire si différente des deux premières adresses à l'intérieur des cinq dernières années.

Employeur

Supérieur immédiat : _____ Téléphone : () _____

Nombre d'années à cet emploi : _____

Employeur précédent

Supérieur immédiat : _____ Téléphone : () _____

Nombre d'années à cet emploi : _____

Donner une référence supplémentaire si différente des deux premières références à l'intérieur des cinq dernières années.

Références personnelles :

Nom : _____ Téléphone : () _____

Nom : _____ Téléphone : () _____

Accréditation et certification obtenues :

Niveau 1 : π technique π théorique π pratique

Niveau 2 : π technique π théorique π pratique

Niveau 3 : π technique π théorique π pratique

Pré-niveau ou module : π

Expérience comme bénévole (en commençant par la plus récente)

	Année	Nom de l'organisme	Catégorie / âge	Fonction
1.	_____	_____	_____	_____
2.	_____	_____	_____	_____

Nombre d'année d'expérience comme entraîneur : _____

Nom d'un ancien responsable d'organisme sportif ayant travaillé avec vous : _____

Téléphone : () _____

Expérience à l'intérieur d'autres organismes sociaux :

	Année	Nom de l'organisme	Catégorie / âge	Fonction
1.	_____	_____	_____	_____
2.	_____	_____	_____	_____

Connaissez-vous un ou des membres de notre organisme ? oui π non π

Nom : _____ Téléphone : () _____

Nom : _____ Téléphone : () _____

Quelles sont les raisons vous incitant à devenir _____ ?

Que voulez-vous ou que pensez-vous apporter aux enfants qui vous seront confiés ?

J'atteste que les réponses à ce questionnaire sont complètes et conformes à la vérité en sachant qu'une fausse déclaration peut être une raison suffisante à ma non-sélection ou à mon congédiement.

Je m'engage à respecter le code d'éthique soumis par votre organisme, annexé ci-joint.

J'autorise l'organisme à communiquer avec les personnes ou les représentants des organismes décrits aux paragraphes « Références personnelles » et « Nom d'un ancien responsable d'organisme sportif ayant travaillé avec vous », afin d'obtenir de l'information sur mes antécédents.

Signature _____ **Date** _____

SOFTBALL QUÉBEC

CHARTRE DE L'ESPRIT SPORTIF

Faire preuve d'esprit sportif, c'est :

- Article I* D'abord et avant tout observer strictement tous les règlements et ne jamais chercher à enfreindre délibérément un règlement.
- Article II* Respecter l'officiel. La présence d'officiels ou d'arbitres est essentielle au bon déroulement de toute compétition. L'officiel n'a pas la tâche facile ; c'est pourquoi il mérite le respect de tous.
- Article III* Accepter toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité.
- Article IV* Reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.
- Article V* Accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser son adversaire.
- Article VI* Savoir reconnaître les bons coups et les bonnes performances de l'adversaire.
- Article VII* Vouloir se mesurer à un adversaire dans l'équité. Compter sur son talent et ses habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.
- Article VIII* Refuser de gagner par des moyens illégaux et par la tricherie.
- Article IX* Pour l'officiel, bien connaître tous les règlements et les appliquer avec impartialité.
- Article X* Garder sa dignité en toute circonstance ; et montrer que l'on a la maîtrise de soi. C'est refuser d'accepter que la violence physique et verbale prenne le dessus sur soi.

SOFTBALL QUÉBEC

CODE D'ÉTHIQUE DE L'ENTRAÎNEUR

1. **Intégrité**
L'entraîneur doit agir avec intégrité dans l'exercice de ses fonctions avec les joueurs, les collègues, les officiels, les dirigeants, le public et le sport du softball.
2. **Compétence**
L'entraîneur doit se préparer afin de bien servir les joueurs de façon professionnelle sur les aspects technique, physique, psychologique et social.
3. **Respect des athlètes**
L'entraîneur doit respecter les joueurs en tout temps et agir dans le meilleur intérêt de leur sécurité et de leur développement.
4. **Respect des règlements**
L'entraîneur doit accepter et appliquer autant les règlements de jeu du softball que ceux de Softball Québec.
5. **Respect des officiels**
L'entraîneur doit accepter et comprendre le rôle des officiels ainsi que leurs décisions. Toute intervention avec eux doit se faire avec le meilleur respect.
6. **Comportement avec les autres entraîneurs**
Le comportement envers les autres entraîneurs doit se faire avec courtoisie, respect et bonne foi.
7. **Conduite personnelle**
L'entraîneur doit agir comme modèle pour les joueurs en maintenant les meilleurs standards de conduite tout en supportant les principes de l'esprit sportif.

J'ai pris connaissance du Code de conduite des entraîneurs de Softball Québec et j'accepte de le respecter durant les activités de la prochaine saison.

Signature de l'entraîneur